



Etat des lieux et quitter un logement

Par **david92**, le **21/10/2013 à 16:41**

Bonjour,
Je vais donner mon préavis pour quitter mon logement, mais le problème qui se pose est le suivant: l'état des lieux d'entrée n'a jamais été fait, des travaux devaient être faits du fait de problèmes d'humidité sur les murs, le propriétaire nous a donc dit que nous ferions l'état des lieux une fois les travaux faits... les travaux ont eu lieu, mais l'état des lieux lui, n'a pas été fait! que puis-je faire???? merci pour vos réponses

Par **Marion3**, le **21/10/2013 à 16:56**

Bonjour,
Si un état des lieux n'a pas été fait, cela signifie que votre propriétaire vous a loué un logement en parfait état.
Cdt

Par **Lag0**, le **22/10/2013 à 08:00**

Bonjour Marion, un problème de rédaction ???
Je reprends donc ce que vous expliquez, en l'absence d'état des lieux d'entrée, le locataire est censé avoir reçu le logement en parfait état. Ce qui a pour conséquence que lors de votre départ, toute dégradation constatée lors de l'état des lieux de sortie pourra vous être attribuée, même si elle existait déjà à votre arrivée.

Par **Marion3**, le **22/10/2013 à 09:19**

Bonjour Lag0,
Vous avez raison, petit problème d'inattention...
Merci d'avoir poursuivi l'explication.
Bonne journée à vous.
Cdt